

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26/02/2024

Injection de biométhane issu des stations d'épuration urbaines : regards d'experts sur 10 ans de pratiques pour optimiser le développement de la filière

Le Synteau, avec la contribution de la Banque des Territoires, GRDF, AMORCE, FNCCR, FP2E et ATEE Club Biogaz, publie un guide technique sur l'injection de biométhane produit à partir des boues de stations d'épuration urbaines (STEU). Son objectif est d'accompagner les acteurs de la filière sur tous les volets de développement d'un projet et d'exploitation des sites. Il s'appuie sur un retour d'expérience de 10 ans réalisé auprès de 35 maîtres d'ouvrage d'unités de méthanisation de STEU en injection. Les enseignements tirés nourrissent la description des problématiques variées auxquelles sont confrontés les porteurs de projet, autant économiques, réglementaires, qu'environnementales. C'est ainsi un outil précieux de développement de ces installations au bénéfice de la transformation écologique des territoires.

Un guide technique qui accompagne les acteurs-clés de la filière

Ce rapport est destiné à tous les acteurs concernés par la filière biométhane mais s'adresse particulièrement aux collectivités, maîtres d'ouvrages sur les opportunités d'évolution de leurs stations d'épuration, ainsi qu'aux institutionnels, en charge de décliner les politiques de développement de projet de décarbonation. Il propose un état des lieux précis des enseignements sur la méthanisation en injection des stations d'épuration urbaines et se penche sur plusieurs aspects majeurs :

- cadre réglementaire appliqué aux installations,
- choix de conception et d'exploitation technique,
- performance et incidents d'exploitations,
- structurations contractuelles les plus fréquentes,
- financement,
- perspectives d'optimisation et d'innovation des sites.

Il souligne ce faisant les performances satisfaisantes des équipements d'épuration du biogaz et d'injection dans les réseaux, ainsi que les opportunités de développement et les progrès technologiques attendus.

Un outil précieux dans l'atteinte des objectifs d'économie circulaire, énergétiques, et environnementaux des territoires

La production de biométhane à partir des boues des STEU permet de produire une énergie renouvelable locale et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'inscrit dans un modèle d'économie circulaire et contribue à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Il s'agit donc d'une mesure clé dans la mise place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), devenu obligatoire pour toutes intercommunalités de plus de 20 000 habitants. D'autant plus qu'elle permet de réduire le volume de boues produites de -25 à -40 %, ce qui contribue à réduire le coût du service d'assainissement pour la collectivité. Au-delà des enjeux liés à l'énergie, à la réduction des émissions de CO₂ et à la valorisation des déchets, la méthanisation permet de produire du digestat, un engrais naturel substituable aux engrais chimiques. Celui-ci peut être épandu sur les terres agricoles ou composté, lorsque la qualité des boues le permet.

Une filière dynamique

En janvier 2024, 47 STEU injectent du biométhane dans le réseau de distribution de gaz, soit cinq fois plus de sites qu'en 2018. Cela représente 565 GWh/an de capacité installée, soit l'équivalent de la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de plus de 77 400 logements¹ ou de 2 260 bus² roulant au BioGNV. La capacité de biométhane injecté pourrait doubler d'ici à 2030 et atteindre 1 TWh supplémentaire grâce au potentiel mobilisable sur une centaine de stations d'épuration.

Découvrez le guide en intégralité sur le [site du Synteau](#) ou sur la [plateforme Aquagir](#)

À propos du SYNTEAU

Le Synteau est le syndicat national des entreprises du traitement de l'eau et représente l'expertise technique en matière de réalisation d'installations de production de biométhane sur les stations d'épuration. Il rassemble 25 adhérents spécialisés dans la conception et la construction d'installations de traitement de l'eau et de gestion des boues issues des effluents urbains et industriels. Il est l'interlocuteur des services de l'Etat et œuvre pour favoriser les évolutions techniques pour des installations plus performantes et s'inscrivant dans l'économie circulaire.

Contact presse : Noémie Barbaut - noemie.barbaut@plead.fr – 06 25 26 37 94

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



Contact presse : Malek Prat - malek.prat@caissedesdepots.fr – 06 71 43 46 38

À propos de GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (205 809 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

Contact presse GRDF : grdf-nat-presse@grdf.fr - 01 71 19 18 11

Retrouvez toute l'actualité de GRDF sur la plateforme d'actualités [Act4gaz](#)

Liens vers les partenaires

www.banquedesterritoires.fr/

www.synteau.com/

www.grdf.fr

www.atee.fr/

www.fp2e.org

<https://amorce.asso.fr/>

www.fnccr.asso.fr

¹ Consommation moyenne d'une maison bien isolée (construite après 2006) de 120 m² de 4 habitants : 7,3 MWh/an (Selectra)

² Consommation moyenne d'un bus : 250 MWh/an (ADEME)